



السفارة والبعثة الدائمة للجمهورية التونسية بلاهاي

Embassy and Permanent Representation of Tunisia in The Hague

DECLARATION DE S.E M. SKANDER DENGUEZLI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES A LA
VINGT-NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES

(La Haye, 25 – 29 NOVEMBRE 2024)

M. Le Président,

M. le Directeur Général,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord présenter au nom de ma délégation à S.E.M. Almir Sahovic, Ambassadeur et Représentant Permanent de Bosnie-Herzégovine, nos chaleureuses félicitations maintenant qu'il assume la présidence de la 29^{ème} session de la Conférence des Etats parties. Nous sommes persuadés que grâce à sa riche expérience et son savoir-faire, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Ma délégation souhaite également remercier S.E.M Suljuk Mustansar Tarar, Ambassadeur de la République Islamique du Pakistan, pour avoir présidé avec succès la 28^{ème} session de la CEP.

J'aimerais, en outre, exprimer notre chaleureuse appréciation au Directeur Général de l'OIAC, S.E.M. l'Ambassadeur Fernando Arias, pour sa déclaration pertinente et exhaustive et pour ses actions déterminées à la tête de l'Organisation en faveur du désarmement et de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC).

L'occasion m'est également offerte pour rendre un hommage appuyé au Secrétariat Technique de l'OIAC pour sa disponibilité et son efficacité hautement appréciée, dans l'appui apporté aux Etats parties.

Ma délégation souhaite de prime abord, faire sienne la déclaration du Groupe africain prononcée par le Coordinateur S.E.M. Francis Kotia, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du Ghana ainsi que la déclaration du Mouvement des Pays Non Alignés et de la Chine, prononcée par S.E. Mme Mirjam Blaak Sow, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République d'Ouganda.

M. Le Président,

Mon pays souhaite à cette occasion réaffirmer son engagement indéfectible envers l'esprit et la lettre de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques qu'il a ratifiée en 1997.

La Tunisie se félicite de la destruction des derniers stocks d'Armes chimiques déclarés. Cet évènement majeur récompense les efforts concertés de toutes les parties prenantes depuis le début de la négociation de la Convention. Il s'agit d'un signal fort qui témoigne de la confiance qu'inspire la Convention aux Etats parties.

M. Le Président,

La Tunisie plaide en faveur du renforcement des capacités des Etats parties, notamment en Afrique, afin d'assurer une mise en œuvre appropriée de la CIAC. Les activités visant le renforcement des capacités ont pour but d'appuyer les Etats parties dans la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Convention, et de promouvoir le progrès économique et technologique des Etats Parties à travers les applications pacifiques de la chimie.

La délégation tunisienne se réjouit des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des phases précédentes du Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique et prend note des différentes activités de renforcement des capacités visant la réalisation des divers objectifs de la sixième phase du programme ainsi que la consolidation des différents acquis.

Je voudrais souligner la nécessité de poursuivre cet important Programme pour l'Afrique, en maintenant les efforts, visant entre autres, la promotion de l'utilisation pacifique de la chimie aux seules fins de développement économique et technologique, le renforcement des capacités des laboratoires chimiques et des centres d'excellence en Afrique.

A cet effet, ma délégation se félicite de la désignation de l'Institut national algérien de criminalistique et de criminologie en tant que nouveau laboratoire désigné par l'OIAC en Afrique. Cette réalisation constitue une étape très importante à la fois pour l'Algérie et pour le Continent africain.

La mise en route du nouveau Centre Chem-Tech est une avancée majeure pour notre Organisation. Ce Centre moderne devrait permettre de renforcer les capacités scientifiques et technologiques de l'OIAC pour répondre à la menace pesée par l'emploi d'armes

chimiques et soutenir davantage les capacités des Etats en terme d'analyse, d'échanges des meilleures pratiques, au service des Etats parties, notamment en Afrique.

Ma délégation, une fois de plus, reste convaincue que cette plateforme scientifique d'échange entre les différentes parties prenantes, doit figurer au cœur des priorités de l'Organisation.

L'intelligence artificielle est une révolution technologique incontournable. L'émergence soudaine et la diffusion de l'IA générative marquent une étape fondamentale de cette révolution. Il est important de faire de celle-ci un instrument au service de la paix et de la sécurité en tant que nouvelle thématique dans l'agenda international du désarmement.

C'est dans ce contexte que la Tunisie se félicite du succès des travaux de la première conférence mondiale sur le rôle de l'intelligence artificielle dans l'avancement de la mise en œuvre de la CIAC, organisée, à Rabat du 22 au 24 octobre 2024, conjointement par le Maroc et le Secrétariat technique.

Nous souhaitons approfondir davantage les discussions dans plusieurs forums internationaux et régionaux sur la promotion de l'utilisation responsable et éthique de l'IA dans le cadre de la mise en œuvre de la convention et de l'utilisation pacifique des produits chimiques, ainsi que sur le développement des dispositions de la Convention et des organes de l'OIAC afin de relever les défis posés par l'IA et atténuer les risques associés à l'IA, notamment en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation d'armes chimiques par des groupes terroristes.

Les défis liés au Terrorisme chimique et à l'acquisition et à la confection par les groupes terroristes de l'arme chimique, constituent une atteinte sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. Tout en commandant d'identifier les mesures appropriées susceptibles de prévenir cette menace ainsi que d'y faire face et ce, conformément aux dispositions de la Convention, ma délégation soutient pleinement les efforts accomplis dans le cadre du Groupe de Travail à composition non-limitée sur le terrorisme, présidé par S.E.M. Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Afrique du Sud.

M. Le Président,

Nous considérons en particulier que l'usage potentiel et confirmé des armes chimiques par les acteurs non-étatiques constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et une véritable préoccupation à laquelle la communauté internationale se doit de conjuguer ses efforts pour y répondre de manière solidaire et déterminée.

La délégation tunisienne tient, dans ce contexte, à souligner l'importance de multiplier les efforts pour que les dispositions de la Convention soient pleinement et intégralement mises en œuvre par les Etats membres de l'Organisation de manière à renforcer les attributs de la paix et de la sécurité mondiales.

Ma délégation note avec satisfaction les efforts déployés et les progrès accomplis quant au dossier chimique syrien, notamment l'achèvement de la destruction de toutes les armes chimiques et installations de production d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne.

La délégation tunisienne se félicite des consultations en cours entre l'Autorité nationale syrienne et le Secrétariat Technique et émet le souhait de voir la République Arabe Syrienne poursuivre sa coopération avec l'OIAC sur toutes les questions en suspens afin de clôturer définitivement ce dossier. Nous prenons note du travail accompli jusqu'à présent par la Mission d'Etablissement des Faits et attendons avec intérêt ses rapports sur les activités en cours.

M. Le Président,

La position de mon pays est une position de principe. La Tunisie condamne fermement le recours aux armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toute circonstance.

Fidèle au respect de la légalité internationale, la Tunisie considère que l'emploi de l'arme chimique constitue une violation de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, des décisions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des règles du Droit international humanitaire.

Alors que nous entamons la deuxième année consécutive de l'agression militaire sauvage des forces d'occupation israéliennes et du bombardement en toute impunité et, **qui relèvent d'une guerre génocidaire**, contre la population civile de Gaza, la Tunisie, qui condamne fermement cette agression aveugle et ces violations flagrantes du droit international humanitaire, est également gravement préoccupée par les différents rapports y compris ceux des institutions onusiennes affirmant le recours par les forces de l'occupation à diverses armes internationalement interdites, y compris des armes chimiques, à Gaza et au Liban.

Mon pays est très préoccupé par le fait que les forces d'occupation israéliennes et les colons, illégalement installés en Cisjordanie, utilisent des matériaux incendiaires et des gaz toxiques, y compris des gaz lacrymogènes, contre les manifestants et les civils palestiniens.

De tels agissements qui se poursuivent jusqu'à présent, en toute impunité, vont à l'encontre de l'objet et du but de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à laquelle l'occupant est partie signataire.

La Tunisie réitère son appui à la demande de l'Etat de Palestine qui a été soumise au Secrétariat Technique pour surveiller et enquêter sur l'éventuelle utilisation et la menace d'usage d'armes chimiques par l'occupation israélienne, qui sont clairement interdits par le droit international, conventionnel et coutumier et qui requièrent un contrôle strict et immédiat de la part des Organisations internationales, y compris l'OIAC.

En conséquence, en tant qu'Etat partie, la Tunisie exhorte l'OIAC, conformément à la Convention, à assumer son devoir en prenant les dispositions nécessaires pour surveiller et pour enquêter sur la situation en Palestine concernant toute menace d'utilisation ou utilisation effective de produits chimiques toxiques par l'autorité occupante qui refuse à se conformer aux normes de droit international et aux résolutions des Nations Unies dont celles l'appelant à un cessez-le-feu «immédiat » à Gaza et à mettre fin à son agression illégale contre le Liban et à la violation de sa souveraineté.

M. le Président,

La Tunisie souligne l'importance d'aboutir au caractère universel de l'OIAC afin qu'elle puisse appréhender dans les meilleures conditions les défis du nouveau cap liés à la prévention de la réémergence de l'arme chimique. A cet effet, nous appelons ceux qui sont encore en dehors du concert des Etats membres de l'Organisation à la rejoindre sans délais.

M. le Président,

Ma délégation souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence et soit publiée sur Catalyst, ainsi que sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie.